

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Déclaration de Maladie

M22- 0008844

Optique  Autres A 6767

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 630 Société : RATP

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : HAJIL MOHAMED

Date de naissance : 01-01-1944

Adresse : CHERAM ID. 80 APP. 1 OUTFA CASA

Tél. : 06.70.98.62.80 Total des frais engagés : 429,8 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. MOUTAMID Omaï  
Médecin Généraliste  
Echographie  
Firdaous Groupe B1 Imm 11  
El Oulfa Casablanca  
Tél. : 03 41 31

Date de consultation : 21 JUIN 2023

Nom et prénom du malade : BELANTARI Yelka Age : 78

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HATA

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : 10 JUIL 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 10 JUIL 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : CASA/21 100/2023

Signature de l'adhérent(e) :



## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21 JUILLET 2023	C	2 x 150 dh		 Dr. OUMAIMA Oufa, Médecin Généraliste, N° 155, Groupe B1 Imm 11, Casablanca, Maroc. Tél: 02 93 41 31

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>PHARMACIE SOUFIANE</b> Groupe K, Rue 154 N° 23/25 El Oued - Casablanca Tel. : 05 22 89 09 63 000500246000026	21/6/23	279,80 DH

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MÉDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

### **[Création, remont, adjonction]**

## Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. MOUTAMID Omar

- Medecine générale
- Echographie
- Medecin agréée par le ministère de la Santé
- Visite Médicale
- Permis de conduire



الدكتور معتمد عمر

PHARMACIE SOUFIANE  
Boulevard K. Rue 154 N° 25  
EL Oulfa - Casablanca  
Tél. : 05 22 89 09 63  
I.C.E : 000500246000

الطب العام  
الفحص بالصدى

طبيب معتمد من طرف  
زنقة 22

83,90

Ordonnance

Casablanca, le

يضا

21 JUIN 2023

Dr. BOUTAHLI  
Galéra  
23,90 x 3  
us. 20 Glaeophage 850  
Y

45,80

54,30 x 3 1 . 0 - 1  
23 Dravican 30. 03mes  
279,80 Rep. le mth

PHARMACIE SOUFIANE  
Boulevard K. Rue 154 N° 25/25  
EL Oulfa - Casablanca  
Tél. : 05 22 89 09 63  
I.C.E : 00050024600026

Dr. MOUTAMID Omar  
Medecin Généraliste  
Al Firdaous Groupe B1 Imm.  
Appt 1 EL Oulfa - Casablanca  
Tél: 05 22 93 41 31

54,30

54,30

بصمة  
الأنف

54,30

Résidences Al Firdaousse  
Groupe B1 Imm.11 Appt 1  
El Oulfa - Casablanca  
Tél : 05 22 93 41 31

05 22 93 41 31  
الهاتف: